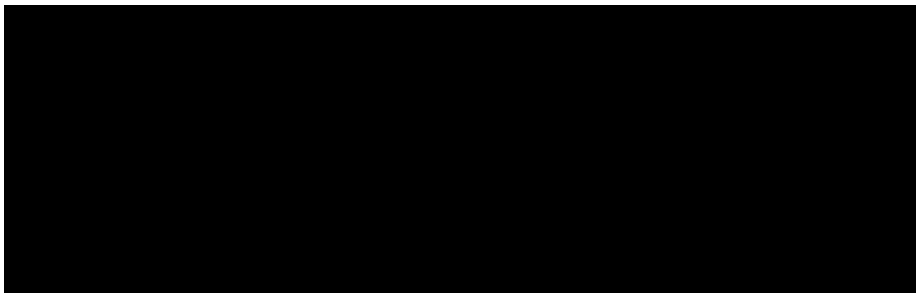




Québec, le 3 mai 2019

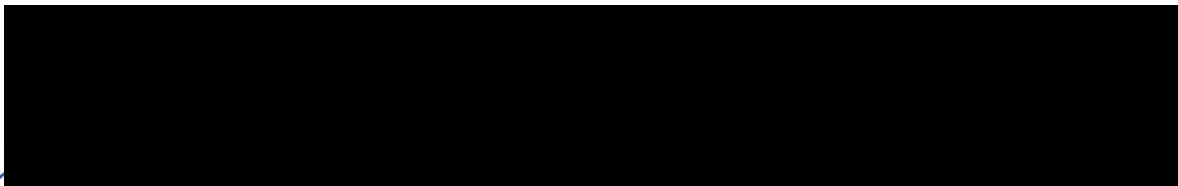


Le présent fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel, le 3 mai 2019, et ayant pour but d'obtenir des renseignements concernant monsieur André Duval et de ses fonctions occupées au sein du Ministère.».

Le dossier de monsieur Duval n'est plus accessible, et ce, en vertu de la règle 00127 du calendrier de conservation des documents ministériels qui stipule que la conservation est d'une durée de 75 ans à partir de la date de naissance de l'employé.

Cependant, une recherche dans nos archives nous a permis de repérer un organigramme du Ministère faisant état des fonctions de monsieur Duval à titre de secrétaire. Vous le trouverez joint à cette correspondance.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.



Frédéric Tremblay  
Responsable de l'accès aux documents  
p.j.

**ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE  
À LA FIN  
DE L'EXERCICE 76-77**

